



Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Personnel**

Date de l'annonce publique de la séance:  
06.01.2011

Date de la convocation des conseillers:  
06.01.2011

point de l'ordre du jour :  
10C

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

**Séance publique du 14 janvier 2011**

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Roller, Huss, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker et Baum, conseillers, Clement Jeannot, secrétaire communal.

**Absents :** Maroldt, Hannen, Jaerling et Knaff, conseillers.

## Le Conseil Communal

Objet :: Allocation d'une indemnité de perte de caisse aux caissières du théâtre municipal.

Vu la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 28 mars 1973, No 27/T/73 prévoyant la possibilité d'allouer une indemnité de perte de caisse entre autres au agents chargés de façon régulière de manier de l'argent et de tenir une caisse,

Vu sa délibération du 24 septembre 2010 portant engagement à durée indéterminée et à mi-temps comme caissière au théâtre municipal des dames Stéphanie Pradier et Stroh Tessy ép. Cerri,

Sur la proposition des membres du bureau et après délibération

d é c i d e  
à l'unanimité

- 1) d'allouer une indemnité de perte de caisse aux caissières du théâtre municipal, en l'occurrence aux dames Stéphanie Pradier et Stroh Tessy ép. Cerri
- 2) de fixer l'indemnité de perte de caisse à 37,185 € au nombre-indice 100 par an. (74,37 € x 20/40ièmes).

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 28.1.11.  
Pour expédition conforme,  
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre